



Séance du 18 mars 2025

Compte-rendu**COMMUNE DE SAINT-VÉRAND**

<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>✍ En exercice : 19</p> <p>✍ Présents : 14</p> <p>✍ Pouvoir(s) : 3</p> <p><u>Date de convocation :</u></p> <p>13 mars 2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique UNI.</p> <p><u>Présents :</u> Mesdames Dominique UNI, Gwenaëlle BELLET, Fabienne FERRIER, Muriel GAIFFIER, Lysiane JULLIN</p> <p>Messieurs Jean-Philippe GORON, Patrice BERTRAND, Olivier GAILLARD, Stéphane TOURNOUD, Fabrice GENOVESE, Anthony PEREIRA, Michel MOTTUEL, Jean-Marc BOURGOGNE, Patrick GIROUD</p> <p><u>Ont donné procuration :</u></p> <p>Pierre CHEVALLIER a donné procuration à Fabrice GENOVESE Isabelle JUHASZ a donné procuration à Dominique UNI Laure BOSSAN a donné procuration à Fabienne FERRIER</p> <p><u>Membres absents excusés :</u> Aurélie SEURAT, Jacques DUCROS</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Céline VEHIER, secrétaire de mairie</p>
--	--

Le compte rendu du Conseil municipal du 18/02/2025 est validé.

1 – Vote de la subvention communale 2025 au CCAS

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, rappelle que la subvention communale au CCAS avait été diminuée en 2024 car l'excédent de fonctionnement était alors confortable.

Après avoir présenté la clôture du budget 2024, et compte tenu d'un résultat quasi à l'équilibre, il propose la reconduction d'une subvention communale à hauteur de 30 000 euros pour l'année 2025.

Il précise que les charges de fonctionnement (bâtiment, fluides, chauffage, etc...) sont supportées par le budget de la commune ce qui porte la participation communale à environ 50 000 euros par an au total.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.

2 – Vote de la subvention communale 2025 au centre de loisirs Zébulon

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, après avoir présenté la clôture du budget 2024 du Centre de loisirs Zébulon, et compte tenu d'un excédent (3 942.99 euros), propose d'attribuer une subvention communale à hauteur de 30 000 euros pour l'année 2025.

Il rappelle que le budget du centre de loisirs est relativement stable (autour de 150 000 euros/an) et que la subvention communale vient en équilibre de ce budget.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.

3 – Protection sociale complémentaire « Mutuelle santé » : mandat au CDG38

Jean-Philippe Goron, Adjoint, expose à l'assemblée que, dans une logique de mutualisation, le CDG38 propose aux collectivités du département, divers contrats-groupes :

1- Une convention proposant des titre restaurant en version papier ou dématérialisée (le contrat actuel se terminera le 31 décembre 2025),

2- Une convention de mutuelle santé assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel du GDG 38 devrait se terminer le 31 décembre 2025),

3- Un contrat groupe d'assurance statutaire, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2026).

4- Et, enfin, une convention de prévoyance garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité (ce contrat vient d'être renouvelé, à effet du 1er janvier 2025, et devrait se terminer le 31 décembre 2030).

La commune a déjà adhéré à la convention Prévoyance au 01/01/2025.

Au regard des futures échéances, le CDG38 va engager trois procédures, avec les échéances prévisionnelles suivantes :

- 1- La convention proposant des titre restaurant à effet du 01/01/2026,
- 2 -La convention de mutuelle santé à effet du 01/01/2026 ou du 01/01/2027,**
- 3 -Le contrat groupe d'assurance statutaire, à effet du 01/01/2027.

Aussi, afin de bénéficier des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite de façon groupée dès à présent l'accord des collectivités pour être incorporé dans le cahier des charges.

Il convient de rappeler que la délivrance d'un mandat est impérative à ce stade de la procédure, mais qu'après l'attribution du contrat au fournisseur retenu, la collectivité demeurera libre de souscrire ou pas le contrat proposé. Et cette décision devra faire l'objet d'une autre délibération, le moment venu.

Il est proposé à l'assemblée de donner mandat au CDG38 pour représenter la commune et négocier en son nom dans le cadre de la consultation pour la mutuelle santé.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.

4 – Modification des modalités d'attribution du RIFSEEP : revalorisation du CIA à compter de 2025

Jean-Philippe GORON, Adjoint, propose à l'assemblée de modifier l'article 4 de la délibération n°2022-47 en date du 6/12/2022 afin de revaloriser les montants relatifs à la part variable du RIFSEEP, le complément indemnitaire annuel (CIA), lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Les autres articles restent inchangés.

La proposition, qui avait déjà été présentée lors de la séance du Conseil municipal du 08/10/2024, a reçu un avis favorable du CST le 11/03/2025.

Une revalorisation du CIA, à compter de 2025, à hauteur de 400€ maximum pour les groupes de fonctions C (montant actuel de 100€), et de 600€ maximum, pour les groupes de fonctions B (montant actuel de 200€), en conservant les 5 critères d'attribution suivants :

- Qualités relationnelles avec les élus, les collègues de travail et les usagers,
- Manière de servir, disponibilité, implication, niveau d'engagement,
- Performance, productivité, présence au travail,
- Niveau de formation nécessaire maintenu,
- Respect des valeurs du service public, neutralité, discrétion.

Les montants seront attribués suite aux entretiens professionnels annuels des agents. Ces montants seront modulés selon l'évaluation des 5 critères précédents.

GROUPES DE FONCTIONS		Part fixe : Montants plafonds annuels réglementaires maximum *	Part fixe : Montants annuels max retenus par la collectivité*	Part variable : Montants plafonds annuels réglementaires max*	Part variable : Montants annuels max A compter de 2025
B1	Fonctions d'expertises spécifiques, fonctions de direction opérationnelle	17 480 €	2 480 €	2 380 €	600 €
B2	Fonctions d'encadrement d'équipe, responsabilité d'un service	16 015 € €	2 385 €	2 185€	600 €
C1	Fonctions d'expertises techniques, adjoint d'un directeur d'un service	11 340 €	2 205 €	1 260 €	400 €
C2	Fonctions opérationnelles spécialisées	10 800 €	2 100 €	1 200€	400 €
C3	<i>Fonctions opérationnelles</i>	10 800 €	2 000 €	1 200 €	400 €

* montant de référence pour un temps complet

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.

5 – Transfert de la compétence « Création et gestion d'un crématorium » à SMVIC

Mme le Maire expose à l'Assemblée que la crémation connaît une forte progression en France, représentant près de 45 % des obsèques en 2023 contre seulement 1 % dans les années 1980.

La gestion funéraire est une compétence des communes qui doivent assurer un encadrement réglementaire et tarifaire, équitable, garantissant un accès aux services funéraires pour tous. Elles doivent aussi informer les citoyens sur les différentes possibilités et accompagner l'évolution des pratiques de deuil. Ainsi, la montée en puissance de la crémation impose aux communes une refonte de la gestion funéraire, conciliant enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

Dans ce cadre, la loi autorise les communes à transférer cette compétence à l'intercommunalité, permettant ainsi de répondre, à l'échelle d'un périmètre élargi, aux besoins existants sur le territoire, dans le cadre d'une gestion mutualisée.

Concernant le territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté, il n'existe à ce jour pas de solution pour la population en dehors des sites existants sur les secteurs de Marcilloles, Gières, Beaurepaire, Romans sur Isère. L'absence de crématorium à proximité impose donc des délais et des déplacements géographiques importants et préjudiciables à l'accompagnement des défunts ayant fait le choix de la crémation et de leurs proches, dans des conditions dignes.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé d'engager, à l'échelle de l'intercommunalité, les démarches en vue de l'implantation future d'un crématorium intercommunal. Tout projet initié par Saint-Marcellin Vercors Isère communauté doit être précédé d'une prise de compétence dédiée à la « création et à la gestion de crématorium » et d'une modification statutaire sanctionnée par arrêté préfectoral.

Il est donc proposé à l'assemblée de transférer à la communauté de communes la compétence « création et gestion de crématorium ».

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.

6 – TE38 – Renforcement/Extension BT(s) – Lotissement Lou Nély : plan de financement global

Stéphane TOURNOUD, Adjoint, explique que dans le cadre du projet d'aménagement de la zone AU4, il est souhaitable de réaliser le renforcement et l'extension des réseaux secs aériens d'électricité Basse Tension.

TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération intitulée n°24-003-463 – Renforcement/Extension BT(S) – Lotissement Lou Nély, présentée lors de la séance du Conseil municipal du 19/11/2024. Par la délibération n°2024-56 le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre TE38.

TE38 envisage la programmation de l'opération en 2025 (études et travaux) dès que les financements afférents seront acquis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération :

<i>Prix de revient prévisionnel</i>	206 869.00 €
<i>Financements externes</i>	184 919.00 €
<i>Participation prévisionnelle (frais TE38 + contribution aux investissements)</i>	21 949.00 €

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **21 949.00 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Si l'opération du lotissement n'aboutit pas, le coût de l'étude restera à la charge de la collectivité.

7 – Acquisition de la parcelle C 2775 d'une surface de 209 m² à l'euro symbolique pour la régularisation de l'assiette foncière de la voie communale du Haut Pertuzou

Stéphane Tournoud, adjoint, expose la nécessité de régulariser l'assiette foncière de la voie communale du Haut Pertuzou. La parcelle C 2775, d'une surface de 209 m², située sur l'assiette de ladite voie, appartient actuellement à M./Mme MONSEU DE BODINAT Paul.

Les propriétaires ont proposé de céder cette parcelle à la commune pour un euro symbolique, afin de permettre la régularisation foncière du domaine public routier.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.

8 – Budget communale : préparation budgétaire 2025

Jean Philippe GORON, adjoint chargé des finances, présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2024, confortés par le SGC.

Résultat de la section de Fonctionnement : 238 515.09 euros (= CAF brute)

Résultat de la section d'Investissement : - 324 583.53 euros

Résultat de l'exercice 2024 = - 86 068.44 €

Résultat de fonctionnement cumulé : 707 826.43 euros à reporter sur 2025

Section d'investissement : Exercice déficitaire car beaucoup de dépenses engagées pour les travaux d'aménagement de la piste cyclable alors que la totalité des subventions attendues n'ont pas été perçues sur cet exercice.

Il propose une maquette pour le budget 2025 sur les principes suivants :

Section de fonctionnement :

RECETTES : 1 600 000 euros environ (hors reports)

Dotations de l'État : prévisions prudentes car pas d'information à ce jour et conjoncture politique peu favorable.

DEPENSES :

Charges de personnel : 775 000 euros (prévisions de remplacement de personnel notamment dans le cadre de départs retraite)

Charges de fonctionnement : prévisions 2025 très proches du BP 2024

Prévisions de virement de la section de fonctionnement aux investissements : 700 000 euros environ.

Section d'investissement :

RECETTES :

FCTVA et taxe d'habitation : recettes en baisse

Subventions à hauteur de 590 000 euros (inscrites au regard des opérations à réaliser ou déjà réalisées mais subvention non parvenue sur l'exercice 2024)

DEPENSES :

Absorption du déficit n-1

Frais d'études pour réfection du pont rue de la Tronche et voie verte le long de l'ancien canal

Projets avec TE38 : 63 000 euros (Rue de l'Eglise ; lotissement Lou Nélyé ; Les Rollands)

Acquisitions foncières dans le cadre de l'aménagement de la piste cyclable notamment

Jean-Philippe GORON propose au Conseil municipal de se positionner sur les projets d'investissement proposés par la commission « Travaux » pour 2025 :

- Renouvellement partiel du parc Informatique
- Réfection de la façade de la Mairie (crépis et peinture des menuiseries)
- Éclairage public
- Aménagement de sécurité Rue des Acacias
- Programme annuel de réfection de la voirie communale
- Réfection de la passerelle piétonne sur la Cumane
- Réfection de 5 croix
- Ecole : réparation de la noue de la toiture école primaire ; matériel (chaises) ; réfection de la cuisine
- Salle des Fêtes : mise en sécurité (portes de secours), 15 tables et mange-débout ; Défibrillateur
- Complexe sportif : éclairage leds du terrain d'entraînement ; réfection bandeau toiture et barrière de protection à la sortie des vestiaires
- Services techniques : matériels espace verts / balayeuse à l'avant du tracteur
- Cimetière : reprise de concessions
- Réparation des WC publics
- Boulodrome : réparations suite aux dégradations
- Aménagement Zone AU4
- Piste cyclable en bordure de RD518 (paiement des dernières factures réceptionnée en janvier 2025)
- PSC : plan de sauvegarde communal

Le Conseil municipal valide la maquette budgétaire 2025 et décide de reporter certaines opérations :

- Zébulon : climatisation et rénovation du bâtiment mais pas de subvention de la CAF pour 2025 > préparer le dossier pour 2026/27
- Mise en place de la vidéosurveillance : demande de subvention pour réalisation du projet en 2026

9 - Informations et questions diverses

- Travaux SMVIC sur le réseau d'eau au printemps : au niveau du chemin d'accès au réservoir de pompage + continuité du secteur Rossats
D'autres travaux sont à l'étude : Rue de l'Eglise, Rue du stade (à voir pour réalisation du plateau de liaison de la piste cyclable), quartiers Haut barret et Pertuzou
- Agenda : le 1^{er} juillet à 18h30 inauguration du nouveau nom de l'école avec apéritif à la suite de l'exposition des travaux d'arts plastiques des élèves, organisée par l'école.
- Pour rappel :
 - * Commémoration le 19 mars à 16h pour la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.
 - * Samedi 22 mars : journée nettoyage des chemins ruraux (une vingtaine d'inscrits)
- Fabrice GENOVESE, conseiller municipal, interroge l'assemblée, sur les deux points suivants :
 - * la suite donnée à la proposition d'installation d'une borne de recharge électrique pour les véhicules. > La commune n'a pas souhaité donner suite pour l'instant, pas d'emplacement stratégique sur notre commune (zone covoiturage ; zone commerciale ; zone touristique).
 - * La division des secteurs de l'éclairage public pour faciliter l'extinction la nuit (notamment entre le centre bourg, la rue des cyprès et la rue de la muletière > Les économies seraient moindres par report au coût d'investissement pour la refonte du maillage de l'éclairage public, d'autant plus que le coût de fonctionnement actuel est déjà important (changement régulier des leds et des horloges astronomiques).

Fin de séance : 22h30